

**ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

**DEP COMPTABILITÉ  
5231**

**AIDE-MÉMOIRE**

**461- 204 Déclaration de revenus**

**DT Max 2022**

Gardez-moi précieusement!  
Je peux vous être utile au travail...

**Giovanni De Lutio**

**Groupe GD**

**Aucune partie de ce guide ne peut être reproduite, enregistrée ou retransmise sous aucune forme que ce soit, ni par aucun procédé électronique, photographique ou autre sans l'autorisation préalable de l'éditeur.**

**ISBN 978-2-925280-20-0**

**Droits d'auteur 2023**      **Groupe GD inc.**  
**505, rue Fortin**  
**Sherbrooke (Québec) J1E 2Z1**  
**Téléphone : 819 566-2015**  
**Télécopieur : 819 562-9967**  
**Site Internet : [www.groupegd.com](http://www.groupegd.com)**  
**Courriel : [info@groupegd.com](mailto:info@groupegd.com)**

**Dépôt légal**      **Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023**  
**Bibliothèque et Archives Canada, 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**  
**DÉCLARATION DE REVENUS MANUELLE**

Dates limites.....	7
Étapes à suivre pour produire une déclaration.....	7
Ordre des documents à envoyer.....	7
Définitions.....	8
Site Internet des gouvernements.....	9
Démarche générale d’une déclaration de revenus.....	9
Types de revenus.....	10
Emploi.....	10
Retraite.....	10
Intérêts, Placement et Dividendes.....	10
REER.....	10
Assurance-emploi.....	11
CNESST / Assistance sociale.....	11
SAAQ.....	11
Fiducie.....	11
RQAP.....	11
Revenus d’entreprise.....	11
Autres feuillets et relevés.....	12
Frais de scolarité.....	12
Crédit d’impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation).....	12
Frais de garde d’enfants.....	12
Versements anticipés de crédit d’impôt.....	12
Reçus - Déductions.....	13
REER/RPAC.....	13
Cotisation syndicale ou professionnelle.....	13
Pension alimentaire.....	13
Frais financiers et Frais d’intérêt.....	13
Déduction pour travailleur.....	13
Reçus – Crédits d’impôt.....	14
Frais médicaux.....	14
Frais médicaux des PAC.....	14
Activités de aînés.....	14
Activités physiques et artistiques des enfants.....	14
Achat d’une habitation.....	15
Intérêts payés sur prêt étudiant.....	15
Dons.....	15

Abonnement aux nouvelles numériques.....	15
Contribution politique.....	15
Fournitures scolaires d'éducateur.....	15
Prime au travail.....	16
Maintien à domicile des aînés.....	16
Bouclier fiscal.....	16
Soutien aux aînés.....	16
Acomptes provisionnels.....	16
Situation du contribuable.....	17
Seule.....	17
Âge (65 ans et +).....	17
Époux ou conjoint de fait à charge.....	17
PAC admissible.....	17
Pension.....	17
Handicap.....	18
Transfert entre époux / conjoint de fait.....	18
Enfants mineurs aux études postsecondaires.....	18
Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires.....	18
Autres personnes à charge.....	18
Personne aidante.....	18
DAS.....	19
Employés.....	19
Travail indépendant.....	20
Feuille de route #1.....	21
Feuille de route#2.....	22
Déclaration de revenus fédérale (T1).....	23
Déclaration de revenus provinciale (TP1).....	29

**TABLE DES MATIÈRES**  
DT MAX 2022

Principales icônes de la barre d'outils..... 33

Intégration familiale..... 34

Trois fenêtres ..... 34

Codes de couleur..... 34

Assurance médicaments du Québec..... 35

Comment remplir les cases des différentes sections ..... 36

Optimisation..... 36

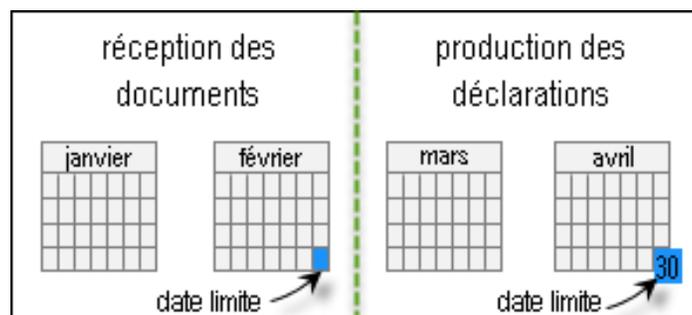
Résumé..... 37

Où dans DT Max?..... 37



Les **lois de l'impôt** sont modifiées **chaque année** selon le budget fédéral et du Québec, il faut donc lire attentivement, à toutes les années, les principales **modifications** qui figurent au tout début des guides généraux d'impôt publiés.

## Dates limites



## Étapes à suivre pour produire une déclaration

- Rassemblement des pièces justificatives

Le contribuable doit conserver tous ses documents pour une période minimale de

6 ans

- Production de la déclaration

Normalement, c'est la personne dont le revenu est le plus élevé qui réclame les crédits d'impôt pour le ménage afin de réduire le plus possible son impôt à payer.

- Envoi de la déclaration

## Ordre des documents à envoyer

Fédéral	Poste	À insérer entre les pages 4 et 5 de la T1 : - Feuilletts - certains reçus (REER, intérêts payés sur prêt étudiant, contri. politique) - Annexes - Formulaires
	Internet	- T1 - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)
Provincial	Poste et Internet	À insérer entre les pages 3 et 4 de la TP1 : - Annexes - Formulaires aucune pièce justificative (sur demande du gouvernement seulement)

## Définitions

**Imposable :** montant sur lequel des impôts sont à payer

**Déductible :** montant (habituellement une dépense) que l'on peut déduire du revenu qui servira à calculer l'impôt

**Crédit d'impôt :** montant alloué afin de diminuer l'impôt sur le revenu

---

**RPA :** *régime de pension agréé* : régime de retraite mis en place par l'employeur

**REER :** *régime enregistré d'épargne-retraite* : argent placé en vue de la retraite sur lequel aucun impôt n'est à payer jusqu'au moment du retrait

**RPAC :** *régime de pension agréé collectif* : régime de retraite pour les travailleurs indépendants et les particuliers dont le milieu de travail n'offre pas de régime de pension. L'employeur peut y participer. Les modalités de placement sont semblables à celles du REER.

**RVER :** *régime volontaire d'épargne-retraite* : équivalent du RPAC au provincial

**RAP :** *régime d'accession à la propriété* : somme d'argent retirée du REER pour acheter une résidence principale; le montant retiré doit être remboursé dans le REER

**REEP :** *régime d'encouragement à l'éducation permanente* : somme d'argent retirée du REER pour couvrir les frais d'études. Cet argent doit être remboursé dans le REER

---

**Conjoint de fait :** Personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent maritalement ensemble depuis au moins douze mois consécutifs ou qui sont les parents du même enfant ou qui ont la garde du même enfant. Elles sont toujours considérées en union de fait si, au cours de l'année, elles n'ont pas vécu ensemble pendant une ou des périodes de moins de 90 jours.

**Personne à charge :** Personne âgée de plus de 18 ans, autre que le conjoint, qui est liée (par le sang, le mariage ou l'adoption) à celle qui subvient à ses besoins; la personne à charge doit avoir habité avec elle ou être atteinte d'une déficience.

**Enfant à charge :** Il est âgé de 18 ans et moins ou de plus de 18 ans et étudie à temps plein. Dans ce dernier cas, l'enfant à charge doit avoir habité avec le parent qui a subvenu à ses besoins au cours de l'année ou être atteint d'une déficience.

## Site Internet des gouvernements



*Agence du revenu du Canada*

[www.canada.ca/fr/agence-revenu](http://www.canada.ca/fr/agence-revenu)

*Revenu Québec*

[www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca)

## Démarche générale d'une déclaration de revenus

	revenu total
-	déductions
	_____
	<b>revenu net</b>
-	autres déductions et montants non imposables
	_____
	<b>revenu imposable</b>
x	% d'impôt applicable
	_____
	impôt à payer
-	crédit d'impôt
-	montants déjà déboursés
	_____
	<b>remboursement ou solde dû</b>

## Types de revenus

### Emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4	10100	RL-1	101
Case <b>85</b> (Autres renseignements) : contribution de l' <b>employé</b> à l'assurance privée		Case <b>235</b> (Renseign. complémentaires) : contribution de l' <b>employé</b> à l'assurance privée  Case <b>J</b> : contribution de l' <b>employeur</b> à l'ass. privée	

### Retraite

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4A : pension	11500	RL-2	122
T4A(P) : RRQ	11400	RL-2	119
T4RIF : FERR	11500	RL-2	122
T4A(OAS) : S.V.	11300		114

### Intérêts, Placement et Dividendes



Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5	12000 (div.) 12100 (int.+plac.)	RL-3	128 (div.) 130 (int.+plac.)

### REER

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4RSP	12900	RL-2	122
	Inclure les \$ de RAP/REEP non remboursés		

⇒ Les montants de RAP / REEP non remboursés seront inclus à la ligne 154 au provincial

## Assurance-emploi

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900		111

## CNESST / Assistance sociale

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T5007	14400 / 14500	RL-5	147 / 148

⇒ Si le bénéficiaire des prestations d'assistance sociale vit avec son conjoint, le montant reçu sera inscrit dans la déclaration de la personne possédant le revenu le plus élevé (ligne 23600).

## SAAQ

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
		RL-5	148

## Fiducie

annexe 3	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	annexe G
	T3	12700	RL-16	139	

## RQAP

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
T4E	11900	RL-6	110

## Revenus d'entreprise

formulaire T2125	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1	formulaire TP-80
		13500 à 14300		164	annexe L

## Autres feuillets et relevés

### Frais de scolarité

annexe <b>11</b>	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe <b>T</b>
	T2202	32300	<del> </del>	398	

⇒ Au fédéral, le montant des frais de scolarité peut être reporté ou transféré (max : 5 000 \$) à un parent (ligne 32400). Les crédits inutilisés d'une année ne peuvent pas faire l'objet d'un transfert à un parent dans une autre année.

⇒ Au provincial, le montant des frais de scolarité peut être transféré à un parent (ligne 398.1)

annexe  
**A**

### Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (FTQ / Fondation)

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1
<del> </del>	41300 / 41400	RL-10	424
	crédit de 15 %	dép. max : 5 000 \$	crédit de : FTQ : 15 % Fondation : 15 %

⇒ Le montant de la cotisation est aussi inclus dans les REER.

### Frais de garde d'enfants

Garderies subventionnées (8,70 \$/j) : pas droit au crédit d'impôt au provincial (col. D du RL-24)

Garderies non subventionnées : droit au crédit d'impôt au provincial (colonne E du RL-24)

formulaire <b>T778</b>	Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (Relevé)	ligne de la TP1	annexe <b>C</b>
	reçus	21400	RL-24	455	
	La personne qui demande la déduction au fédéral est celle dont le revenu net est le <u>moins</u> élevé.		La personne qui demande la déduction au provincial devrait être celle dont le revenu net est le <u>plus</u> élevé.		

### Versements anticipés de crédit d'impôt

(prime au travail, frais de garde d'enfants, maintien à domicile des aînés, personne aidante)

Fédéral (feuille)	ligne de la T1	Provincial (relevé)	ligne de la TP1
<del> </del>	<del> </del>	RL-19	441

## Reçus - Déductions

### REER/RPAC

annexe 7	ligne de la T1	ligne de la TP1
	20800	214

### Cotisation syndicale ou professionnelle

	ligne de la T1	ligne de la TP1	
	21200	397	
T4 case 44	crédit : 10 % de la cot.		RL-1 case F

### Pension alimentaire

ligne de la T1	ligne de la TP1
Payée	
22000	225
Reçue	
12800	142



⇒ Seule la pension payée exclusivement au profit de l'ex-conjoint peut être déduite ici

### Frais financiers et Frais d'intérêt

(frais de gestion, honoraire d'un conseiller, intérêts payés pour emprunter en vue d'un placement)

	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22100	231

### Déduction pour travailleur

ligne de la T1	ligne de la TP1
	201
6 % du revenu max : 1 235 \$	

## Reçus – Crédits d'impôt

### Frais médicaux

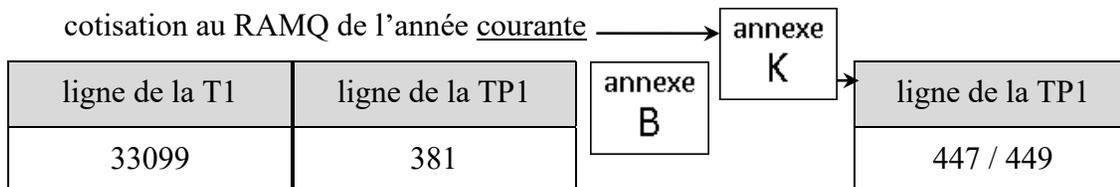
au fédéral : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 85 du T4)

cotisation au RAMQ de l'année dernière

au provincial : cotisation de l'employé à l'assurance privée (case 235 du RL-1)

cotisation de l'employeur à l'assurance privée (case J du RL-1)

cotisation au RAMQ de l'année courante



⇒ Réclamer dans la déclaration du contribuable ayant le revenu net le moins élevé.

⇒ Attention aux montants remboursés par les assurances, si applicable.

⇒ Un contribuable qui participe à un régime privé doit en faire bénéficier son conjoint.

### Frais médicaux des PAC



ligne de la T1	ligne de la TP1
33199	381

ne pas inclure la cotisation au RAMQ

### Activités de aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1
<del> </del>	462 (code 28)

conditionnel au revenu  
20 % des frais  
crédit max : 40 \$

### Activités physiques et artistiques des enfants

ligne de la T1	ligne de la TP1
<del> </del>	462 (code 25)



entre 6-17 ans  
conditionnel au revenu  
20 % des frais  
dépense max : 500 \$

## Achat d'une habitation

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-752.HA
31270	396	

10 000 \$                      crédit max : 1 500 \$

## Intérêts payés sur prêt étudiant

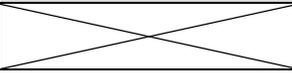
ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe M
31900	385	

## Dons

ligne de la T1	ligne de la TP1	 grille de calculs
34900	393 / 395	

⇒ Réclamer les dons dans la déclaration du conjoint possédant le revenu le plus élevé.

## Abonnement aux nouvelles numériques

ligne de la T1	ligne de la TP1
31350	

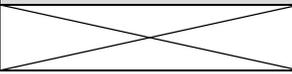
max : 500 \$

## Contribution politique

ligne de la T1	ligne de la TP1	 grille de calculs
Fédérale 40900 / 41000	Municipale 414	

crédit max : 650 \$                      crédit max : 155 \$

## Fournitures scolaires d'éducateur

ligne de la T1	ligne de la TP1
46900	

25 % des frais  
dép. max : 1 000 \$

## Prime au travail

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe P
	456	

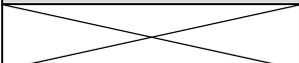
conditionnel

## Maintien à domicile des aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe J
	458	

crédit : 36 % des dépenses

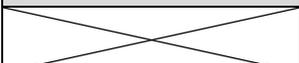
## Bouclier fiscal

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.BF
	460	

⇒ Si reçu le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ou pour la prime au travail

⇒ Condition : que le revenu net du ménage 2022 > 2021

## Soutien aux aînés

ligne de la T1	ligne de la TP1	formulaire TP-1029.SA
	463	

## Acomptes provisionnels

ligne de la T1	ligne de la TP1
47600	453

## Situation du contribuable

### Seule

ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	361	

1 850 \$

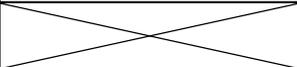
⇒ Le contribuable doit avoir été seul **toute** l'année (ne pas tenir compte des enfants à charge)

### Âge (65 ans et +)

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	30100	361	

max : 7 898 \$

### Époux ou conjoint de fait à charge

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30300	

### PAC admissible

si pas d'époux ou conjoint de fait

annexe 5	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30400	

### Pension

 feuille de travail	ligne de la T1	ligne de la TP1	annexe B
	31400	361	

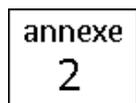
max : 2 000 \$

## Handicap



ligne de la T1	ligne de la TP1
31600	376
transfert : 31800	
8 870 \$	3 584 \$

## Transfert entre époux / conjoint de fait



ligne de la T1	ligne de la TP1
32600	431

## Enfants mineurs aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1
<del> </del>	367
3 101 \$ / session	

annexe  
A

RL-8  
case A

## Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires

ligne de la T1	ligne de la TP1
<del> </del>	367

annexe  
A

par le parent

annexe  
S

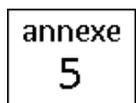
par l'étudiant

## Autres personnes à charge

ligne de la T1	ligne de la TP1
<del> </del>	367

annexe  
A

## Personne aidante



ligne de la T1	ligne de la TP1
30425 / 30450	462 (code 02)
max : 1 299 \$	

annexe  
H

# DAS

## Employés

### RRQ

annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1
	30800	98
max : 3 315,60 \$		RL-1 case B

### RRQ (déduction pour cotisation bonifiée)

annexe 8	ligne de la T1	ligne de la TP1
	22215	248 (code 01)
max : 460,50 \$		grille de calculs ligne 248

### RQAP

T4 case 55	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31205	97
max : 434,72 \$		max : 434,72 \$
		RL-1 case H

### Assurance-emploi

T4 case 18	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31200	
max : 723,60 \$		

# Travail indépendant

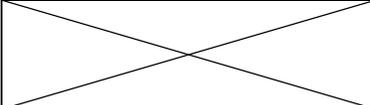
## RRQ

<b>annexe 8</b>	ligne de la T1	ligne de la TP1	 grille de calculs ligne 445
	22200 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)	
	31000 (partie employé – crédit d'impôt)	445 (parties employé et employeur - cotisation)	

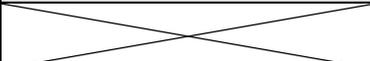
## RQAP

<b>annexe 10</b>	ligne de la T1	ligne de la TP1	<b>annexe R</b>
	22300 (partie employeur - déduction)	248 (code 02) (partie employeur - déduction)	
	31215 (partie employé – crédit d'impôt)	439 (parties employé et employeur - cotisation)	
max employé : 434,72 \$			

## Assurance-emploi (si entente)

<b>annexe 13</b>	ligne de la T1	ligne de la TP1
	31217 42120	

## FSS

ligne de la T1	ligne de la TP1	<b>annexe F</b>
	446	

# Feuille de route #1

## Informations sur le client - Feuille de route #1

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 NAS : \_\_\_\_\_  
 État civil :  Marié(e)  Veuf(ve)  Conjoint(e) de fait  
 Divorcé(e)  Séparé(e)  Célibataire  
 Date de l'union/séparation : \_\_\_\_\_ Paie cot. RAMQ conjoint ?  oui  non

CONJOINT(E)	EX-CONJOINT(E)
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Adresse : _____
Paie cot. RAMQ conjoint ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Pension alimentaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### PERSONNES À CHARGE

Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____
Nom : _____	Nom : _____
NAS : _____	NAS : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Lien avec le client : _____	Lien avec le client : _____
Revenu net : _____	Revenu net : _____
Frais de scolarité : _____	Frais de scolarité : _____
Frais de garde : _____	Frais de garde : _____
Frais médicaux : _____	Frais médicaux : _____
Activité physique/artist. _____	Activité physique/artist. _____

Acomptes provisionnels :  fédéral \_\_\_\_\_  provincial \_\_\_\_\_  
 Assurance méd. privée  oui  non  
 Conjoints acceptent de se transférer une partie de leur remboursement ?  oui  non  
 Autres : \_\_\_\_\_



# Déclaration de revenus fédérale (T1)

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

<b>Protégé B</b> une fois rempli										
Remplissez seulement les lignes qui vous concernent, sauf indication contraire. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les lignes de cette déclaration en composant le 1-800-959-7383 ou en allant à <a href="http://canada.ca/ligne-xxxxx">canada.ca/ligne-xxxxx</a> et en remplaçant « xxxxx » par n'importe quel numéro de ligne à cinq chiffres de cette déclaration. Par exemple, allez à <a href="http://canada.ca/ligne-10100">canada.ca/ligne-10100</a> pour en savoir plus sur la ligne 10100.										
<b>Étape 2 – Revenu total</b>										
En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes les sources canadiennes et étrangères.										
Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)									10100	1
Revenu exonéré d'impôt versé aux volontaires des services d'urgence (lisez la ligne 10100 du guide)									10105	
Commissions incluses à la ligne 10100 (case 42 de tous les feuillets T4)									10120	
Cotisations à un régime d'assurance-salaire (lisez la ligne 10100 du guide)									10130	
Autres revenus d'emploi (lisez la ligne 10400 du guide)									10400 + pourboires	2
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) (case 18 du feuillet T4A(OAS))									11300 +	3
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))									11400 +	4
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 11400 (case 16 du feuillet T4A(P))									11410	
Autres pensions et pensions de retraite (lisez la ligne 11500 du guide et la ligne 31400 de la déclaration)									11500 + T4A T3 T4RIF	5
Choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)									11600 +	6
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (consultez le feuillet RC62)									11700 +	7
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge									11701	
Prestations d'assurance-emploi (AE) et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)									11900 +	8
Prestations de maternité et parentales de l'AE et prestations du régime provincial d'assurance parentale (RPAP)									11905	
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables (utilisez la feuille de travail fédérale) :										
Montant des dividendes ( <b>déterminés</b> et <b>autres que déterminés</b> )									12000 + T5 T4PS T3	9
Montant des dividendes ( <b>autres que déterminés</b> )									12010	
Intérêts et autres revenus de placements (utilisez la feuille de travail fédérale)									12100 + T5 T3	10
Revenus nets de société de personnes (commanditaires ou associés passifs seulement)									12200 +	11
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) (case 131 du feuillet T4A)									12500 +	12
Revenus de location (consultez le guide T4036) Bruts									12599	
									Nets 12600 +	13 → T776
Gains en capital imposables (remplissez l'annexe 3)									12700 + T5 T3	14
Pension alimentaire reçue (consultez le guide P102)										
	Total								12799	
									Montant imposable 12800 +	15
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (selon tous les feuillets T4RSP)									12900 +	16 → si RAP/REEP non remboursé
Autres revenus (précisez) :									13000 +	17
Montant imposable des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien, et des subventions reçues par des artistes pour un projet									13010 +	18
Additionnez les lignes 1 à 18.									=	19
<b>Revenus d'un travail indépendant</b> (consultez le guide T4002) :										
Revenus d'entreprise Bruts									13499	
									Nets 13500	20
Revenus de profession libérale Bruts									13699	
									Nets 13700 + états financiers	21 → T2125
Revenus de commissions Bruts									13899	
									Nets 13900 +	22
Revenus d'agriculture Bruts									14099	
									Nets 14100 +	23
Revenus de pêche Bruts									14299	
									Nets 14300 +	24
Additionnez les lignes 20 à 24. Revenus nets d'un travail indépendant									=	25
Ligne 19 plus ligne 25									=	26
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)									14400	27
Prestations d'assistance sociale									14500 + case 11 - T5007	28
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))									14600 +	29
Additionnez les lignes 27 à 29 (lisez la ligne 25000 à l'étape 4).									14700 =	30
Ligne 26 plus ligne 30									Revenu total 15000 =	31

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

		Protégé B une fois rempli	
<b>Étape 3 – Revenu net</b>			
Inscrivez le montant de la ligne 31 de la page précédente.			32
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A) <span style="float: right;">20600</span>			
Dédution pour régimes de pension agréés (RPA) (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)			33
Dédution pour REER (consultez l'annexe 7 et joignez les reçus)			34
Cotisations de l'employeur au régime de pension agréé collectif (RPAC) (montant selon vos reçus de cotisations RPAC) <span style="float: right;">20810</span>			
Dédution pour le choix du montant de pension fractionné (remplissez le formulaire T1032)			35
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)			36
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (case 12 de tous les feuillets RC62)			37
Frais de garde d'enfants (remplissez le formulaire T778)			38
Dédution pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (remplissez le formulaire T929)			39
Perte au titre d'un placement d'entreprise (consultez le guide T4037)			40
Brute <span style="float: right;">21699</span> Dédution admissible <span style="float: right;">21700</span>			
Frais de déménagement (remplissez le formulaire T1-M)			41
Pension alimentaire payée (consultez le guide P102)			42
Total <span style="float: right;">21999</span> Dédution admissible <span style="float: right;">22000</span>			
Frais financiers, frais d'intérêt et autres frais (utilisez la feuille de travail fédérale)			43
Dédution pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas)			44
Dédution pour les cotisations bonifiées au RPC ou au RRQ sur un revenu d'emploi (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) (maximum 460,50 \$)			45
Dédution pour cotisations au RPAP sur le revenu d'un travail indépendant (remplissez l'annexe 10) (maximum 337,92 \$)			46
Frais d'exploration et d'aménagement (remplissez le formulaire T1229)			47
Autres dépenses d'emploi (consultez le guide T4044)			48
Dédution pour la résidence d'un membre du clergé (remplissez le formulaire T1223)			49
Autres déductions (précisez) :			50
Remboursement des prestations fédérales liées à la COVID-19 (case 201 de tous les feuillets T4A fédéraux)			51
Ajoutez les lignes 33 à 51.			52
Ligne 32 moins ligne 52 (si négatif, inscrivez « 0 »)			53
<b>Revenu net avant rajustements</b> <span style="float: right;">23400</span>			
<b>Remboursement des prestations sociales :</b>			
Remplissez la grille de calcul de la ligne 23500 en utilisant votre feuille de travail fédérale si une ou les deux conditions suivantes s'appliquent :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous avez inscrit un montant pour d'AE et autre prestations à la ligne 11900 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 75 375 \$;</li> <li>Vous avez inscrit un montant pour la PSV à la ligne 11300 ou de versement net des suppléments fédéraux à la ligne 14600 et le montant de la ligne 23400 est plus élevé que 81 761 \$.</li> </ul>			
Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 23500.			54
Ligne 53 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 ») (Si ce montant est négatif, vous pourriez avoir une perte autre qu'en capital. Consultez le formulaire T1A.)			55
<b>Revenu net</b> <span style="float: right;">23600</span>			

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

<b>Étape 4 – Revenu imposable</b>						Protégé B une fois rempli	
Inscrivez le montant de la ligne 55 de la page précédente.						56	
Déduction pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	24400					57	
Déductions pour options d'achat de titres (cases 39 et 41 des feuillets T4 ou consultez le formulaire T1212)	24900	+				58	
Déductions pour autres paiements (inscrivez le montant de la ligne 14700 si vous n'avez pas inscrit de montant à la ligne 14600; sinon, utilisez la feuille de travail fédérale)	25000	+				59	
Pertes comme commanditaire d'autres années	25100	+				60	
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	25200	+				61	
Pertes en capital nettes d'autres années	25300	+				62	
Déduction pour gains en capital (remplissez le formulaire T657)	25400	+				63	
Déductions pour les habitants de régions éloignées (remplissez le formulaire T2222)	25500	+				64	
Déductions supplémentaires (précisez):	25600	+				65	
Additionnez les lignes 57 à 65.	25700	=				66	
Ligne 56 moins ligne 66 (si négatif, inscrivez « 0 »)	<b>Revenu imposable</b>			26000	=	67	
<b>Étape 5 – Impôt fédéral</b>							
<b>Partie A – Impôt fédéral sur le revenu imposable</b>							
Utilisez le montant de la ligne 26000 pour remplir la colonne appropriée ci-dessous.							
	La ligne 26000 est de 50 197 \$ ou moins	La ligne 26000 est plus de 50 197 \$ mais pas plus que 100 392 \$	La ligne 26000 est plus de 100 392 \$ mais pas plus que 155 625 \$	La ligne 26000 est plus de 155 625 \$ mais pas plus que 221 708 \$	La ligne 26000 est plus de 221 708 \$		
Montant de la ligne 26000	0 00	50 197 00	100 392 00	155 625 00	221 708 00	68	
Ligne 68 moins ligne 69 (ne peut pas être négatif)	=	=	=	=	=	69	
Ligne 70 multipliée par le pourcentage de la ligne 71	× 15 %	× 20,5 %	× 26 %	× 29 %	× 33 %	70	
Ligne 72 plus ligne 73	0 00	7 529 55	17 819 53	32 180 11	51 344 18	71	
<b>Impôt fédéral sur le revenu imposable</b>	=	=	=	=	=	72	
Inscrivez le montant de la ligne 74 à la ligne 120 et continuez à la ligne 75.							
<b>Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux</b>							
Montant personnel de base :							
Si le montant de la ligne 23600 est de <b>155 625 \$ ou moins</b> , inscrivez 14 398 \$.							
Si le montant de la ligne 23600 est de <b>221 708 \$ ou plus</b> , inscrivez 12 719 \$.							
Sinon, utilisez la feuille de travail fédérale pour calculer le montant à inscrire. (maximum 14 398 \$)							30000
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1957 ou avant) (utilisez la feuille de travail fédérale)	(maximum 7 898 \$)			30100	+	65 ans+	
Montant pour époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 5)				30300	+	76	
Montant pour une personne à charge admissible (remplissez l'annexe 5)				30400	+	si pas de conjoint	
Montant canadien pour aidant naturel pour époux ou conjoint de fait, ou pour une personne à charge admissible âgée de 18 ans ou plus (remplissez l'annexe 5)				30425	+	si ligne 30300 ou 30400 et droit au MCAN	
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience (remplissez l'annexe 5)				30450	+	si déficience et pas ligne 30300 ou 30400	
Montant canadien pour aidant naturel pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience (consultez l'annexe 5)							
Nombre d'enfants pour qui vous demandez ce montant	30499	×	2 350 \$	=	30500	+	
Additionnez les lignes 75 à 81.				=			
5005-R F (22) <span style="float: right;">Page 5 de 8</span>							

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

		Protégé B une fois rempli	
<b>Partie B – Crédits d'impôt non remboursables fédéraux (suite)</b>			
Inscrivez le montant de la ligne 82 de la page précédente.			83
Cotisations de base au RPC ou au RRQ (remplissez l'annexe 8 ou le formulaire RC381, selon le cas) :			
pour les revenus d'emploi (maximum 3 315,60 \$)	30800		.84
pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres gains	31000	+	.85
Cotisations à l'assurance-emploi :			
Cotisations de l'employé (lisez la ligne 31200 du guide) (maximum 723,60 \$)	31200	+	case 18 - T4 .86
Cotisations pour les gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	31217	+	.87
Cotisations au régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4) (maximum 434,72 \$)			
	31205	+	.88
Cotisations au RPAP à payer (remplissez l'annexe 10) :			
sur le revenu d'emploi (maximum 434,72 \$)	31210	+	.89
sur le revenu d'un travail indépendant (maximum 434,72 \$)	31215	+	.90
Montant pour les pompiers volontaires (MPV)	31220	+	91
Montant pour les volontaires en recherche et sauvetage (MVRS)	31240	+	92
Montant canadien pour emploi :			
Inscrivez le montant le moins élevé : 1 287 \$ ou ligne 1 plus ligne 2.	31260	+	93
Montant pour l'achat d'une habitation (maximum 10 000 \$)	31270	+	94
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 20 000 \$)	31285	+	95
Frais d'adoption	31300	+	96
Dépenses pour abonnement aux nouvelles numériques (lisez la ligne 31350 du guide) (maximum 500 \$)	31350	+	reçus 97
Additionnez les lignes 84 à 97.			= 98
Montant pour revenu de pension (utilisez la feuille de travail fédérale) (maximum 2 000 \$)	31400	+	si lignes 11500 ou 11600 ou 12900 99
Additionnez les lignes 83, 98 et 99.			= 100
Montant pour personnes handicapées pour soi-même (si vous aviez moins de 18 ans, utilisez la feuille de travail fédérale; sinon, inscrivez 8 870 \$)	31600	+	101
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)	31800	+	102
Additionnez les lignes 100 à 102.			= 103
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (consultez le guide P105)	31900	+	reçus 104
Vos frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (remplissez l'annexe 11)	32300	+	case 26 - T2202 105
Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant	32400	+	106
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (remplissez l'annexe 2)	32600	+	107
Additionnez les lignes 103 à 107.			= 108
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge de moins de 18 ans			
Montant de la ligne 23600	33099	×	reçus 109
		3 % =	110
Inscrivez le montant le moins élevé : 2 479 \$ ou ligne 110.			- 111
Ligne 109 moins ligne 111 (si négatif, inscrivez « 0 »)			= 112
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (utilisez la feuille de travail fédérale)			
	33199	+	reçus 113
Ligne 112 plus ligne 113			= 114
Ligne 108 plus ligne 114			= 115
Taux fédéral des crédits d'impôt non remboursables			× 15 % 116
Ligne 115 multipliée par le pourcentage de la ligne 116			= 117
Dons (remplissez l'annexe 9)			+ reçus 118
Ligne 117 plus ligne 118			= 119
<b>Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux</b>			<b>35000 = 119</b>

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

		Protégé B une fois rempli	
<b>Partie C – Impôt fédéral net</b>			
Inscrivez le montant de la ligne 74.			
Impôt fédéral sur le revenu fractionné (IRF) (remplissez le formulaire T1206)	40424	+	121
Ligne 120 plus ligne 121	40400	=	122
Montant de la ligne 35000			123
Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (utilisez la feuille de travail fédérale)	40425	+	124
Report d'impôt minimum (remplissez le formulaire T691)	40427	+	125
Additionnez les lignes 123 à 125.		=	126
Ligne 122 moins ligne 126 (si négatif, inscrivez « 0 »)			127
<b>Impôt fédéral de base</b>			42900
Surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada (remplissez le formulaire T2203)		+	128
Ligne 127 plus ligne 128		=	129
Crédit fédéral pour impôt étranger (remplissez le formulaire T2209)	40500	-	130
Ligne 129 moins ligne 130		=	131
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))		+	132
Ligne 131 plus ligne 132		=	133
Crédit d'impôt fédéral sur les opérations forestières (consultez le guide)		-	134
Ligne 133 moins ligne 134 (si négatif, inscrivez « 0 »)			135
<b>Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales</b> (utilisez la feuille de travail fédérale)			
Total de vos contributions politiques fédérales (joignez les reçus) 40900 (maximum 650 \$) 41000			
			136
Crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	41200	+	137
<b>Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs</b> (lisez la ligne 41400 du guide)			
Coût net des actions des fonds agréés selon la législation d'une province 41300 RL-10			
	Crédit admissible 41400	+	RL-10 x 15 % 138
Additionnez les lignes 136 à 138.	41600	=	139
Ligne 135 moins ligne 139 (si négatif, inscrivez « 0 »)	41700	=	140
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)	41500	+	141
Impôts spéciaux (lisez la ligne 41800 du guide)	41800	+	142
Additionnez les lignes 140 à 142.			143
<b>Impôt fédéral net</b>			42000
<b>Étape 6 – Remboursement ou solde dû</b>			
Montant de la ligne 42000			144
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour vos gains d'un travail indépendant et pour d'autres gains admissibles (remplissez l'annexe 13)	42120	+	145
Remboursement des prestations de programmes sociaux (montant de la ligne 23500)	42200	+	146
<b>Impôt provincial ou territorial</b> (du formulaire T2203, s'il y a lieu)	42800	+	147
Additionnez les lignes 144 à 147.			148
<b>Total à payer</b>			43500

⇒ tenir compte des informations entre parenthèses (où trouver les données et les documents à remplir) ⇐

<b>Étape 6 – Remboursement ou solde dû (suite)</b>						Protégé B une fois rempli
Inscrivez le montant de la ligne 148 de la page précédente.						<b>149</b>
Impôt total retenu (lisez la ligne 43700 du guide)	43700	+	somme tous les feuillets	150		
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	43800	-		151		
Ligne 150 moins ligne 151	43850	=			▶	152
Abattement du Québec remboursable :						
Montant de la ligne 42900		×	16,5 %	=	44000	+ 153
Paiement en trop d'assurance-emploi (AE) (lisez la ligne 45000 du guide)	45000					+ 154
Montant de la ligne 31210		-				155
Paiement net en trop d'AE						
Ligne 154 moins ligne 155 (si négatif, inscrivez « 0 »)	45100	=			▶	+ 156
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la feuille de travail fédérale)	45200				+	157
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (remplissez l'annexe 6)	45300				+	158
Crédit canadien pour la formation (CCF) (remplissez l'annexe 11)	45350				+	159
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (remplissez le formulaire T2038(IND))	45400				+	160
Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3 et case 209 de tous les feuillets T5013)	45600				+	161
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (remplissez le formulaire GST370)	45700				+	162
Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible						
Dépenses en fournitures (maximum 1 000 \$)	46800		reçus	×	25 %	= 46900 + 163
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne (case 236 de tous les feuillets T5013)	47555				+	164
Crédit d'impôt pour la remise des produits issus de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs (remplissez le formulaire T2043)	47556				+	165
Crédit d'impôt pour l'amélioration de la qualité de l'air (remplissez le formulaire T2039)	47557				+	166
Impôt payé par acomptes provisionnels	47600				+	167
Additionnez les lignes 152, 153 et 156 à 167.	<b>Total des crédits</b>			48200	=	▶ - 168
Ligne 149 moins ligne 168						<b>169</b>
Si le montant est négatif, inscrivez-le à la <b>ligne 48400</b> ci-dessous.						=
Si le montant est positif, inscrivez-le à la <b>ligne 48500</b> ci-dessous. <b>Remboursement ou solde dû</b>						
Remboursement <u>48400</u>			Solde dû <u>48500</u>			
Pour en savoir plus et pour vous y inscrire au dépôt direct, allez à <a href="http://canada.ca/arc-depot-direct">canada.ca/arc-depot-direct</a> .			Votre paiement doit être effectué au plus tard le <b>30 avril 2023</b> . Pour en savoir plus sur comment faire votre paiement, allez à <a href="http://canada.ca/paiements">canada.ca/paiements</a> .			
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et tout document joint sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.			Si cette déclaration a été remplie par un professionnel de l'impôt, cochez la case appropriée et fournissez les renseignements suivants :			
Signez ici Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.			Des frais ont-ils été facturés? <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> Non			
Numéro de téléphone :			Numéro de la TED (s'il y en a) : <u>48900</u>			
Date :			Nom du professionnel de l'impôt :			
			Numéro de téléphone :			
<small>Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à <a href="http://canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes">canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes</a>.</small>						
N'inscrivez rien ici. <u>48700</u> <input type="checkbox"/> <u>48800</u> <input type="checkbox"/> <u>48600</u> <input type="checkbox"/>						

# Déclaration de revenus provinciale (TP1)

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐  
(où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche →. TP-1.D (2022-12) Page 2

## Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après. 94

Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après. 95

Cotisation au RPC. Consultez le guide.	96		Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i>	98	
Salaires admissibles au RPC	96.1		Salaires admissibles au RRQ, <i>relevé 1, case G</i> .	98.1	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		Consultez le guide.		
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		Avantage imposable, <i>relevé 1, cases G-1 et L-2</i>	102	

Revenus d'emploi, *relevé 1, case A* 101

Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105) + 105

Autres revenus d'emploi. Consultez le guide. Précisez. 106 0

Cotisations à un régime d'assurance salaire 165

Prestations d'assurance parentale, *relevé 6, case A* 110 **pourboires**

Prestations d'assurance emploi, *feuillelet T4E* 111

Pension de sécurité de la vieillesse. Consultez le guide. 114 **T4A(OAS)**

Prestations du RRQ ou du RPC, *relevé 2, case C* 119

Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR, d'un RPDB ou d'un RPAC/RVER, ou rentes + 122 **RL2 RL3 RL16**

→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide. + 123 **Annexe Q**

Dividendes de sociétés canadiennes imposables Montant réel des dividendes déterminés 166 Montant réel des dividendes ordinaires 167 Montant imposable + 128 **RL3 RL16**

Intérêts et autres revenus de placement + 130 **RL3 RL16**

Revenus de location. Annexe le formulaire TP-128 ou les états financiers. Revenus bruts 168 Revenus nets + 136

Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G. + 139 **RL3 RL16**

Pension alimentaire reçue (montant imposable) + 142 **Annexe Q**

Prestations d'assistance sociale, *relevé 5, case A*, et aide financière semblable, *relevé 5, case B* + 147 **Annexe Q**

Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux. Précisez. 149 + 148 **RL5 T4A(OAS)**

Autres revenus. Consultez le guide. **PCMRE, PCREPA ou PCTCC** 169 Précisez. 153 + 154 **si RAP/REEP non remboursé**

Revenus nets d'entreprise (montant de la ligne 34 de l'annexe L) + 164 **états financiers** → TP-80

Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164. **Revenu total** = 199

## Revenu net

Déduction pour travailleur. Consultez le guide. 201 **Annexe Q**

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), *relevé 1, case D* + 205 **Annexe Q**

Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi. Précisez. 206 + 207 **TP59**

Déduction pour REER ou RPAC/RVER RAP ou REEP 212 + 214 **reçus**

Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide. Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire 224 + 225 **Annexe Q**

Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348. + 228

Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260. + 231 **reçus**

Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1. Total des pertes 233 Perte admissible + 234

Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue (formulaire TP-350.1) + 236

Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur + 241

Déduction pour revenus de retraite transférés à votre conjoint au 31 décembre. Remplissez l'annexe Q. + 245

Déduction pour remboursement de sommes reçues en trop. Consultez le guide. + 246

Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au RQAP. Précisez. 248.1 + 248 **Annexe Q**

Autres déductions. Consultez le guide. Précisez. 249 + 250 **Annexe Q**

Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide. + 252

Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. **Total des déductions** = 254

Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254 = 256

Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N. + 260

Additionnez les montants des lignes 256 et 260. **Revenu net** = 275

Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.

1202 ZZ 73504850

 = grille de calculs provinciale

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐  
(où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)

**Attachez vos documents ICI (ne joignez pas les documents non requis).**  
Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T TP-1.D (2022-12) Page 3

### Revenu imposable

Montant de la ligne 275

Rajustement de déductions. Consultez le guide.	Précisez. 277	+	276	
Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.			278	
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.			=	279
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.	Précisez. 286		287	
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital.	Précisez. 289.1	+	289	
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 (point 9) et 290.		+	290	
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.		+	292	
Déduction pour Indien		+	293	
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.		+	295	ligne 148
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez. 296	+	297	
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.			=	298
<b>Total des déductions</b>			=	298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			=	299
			=	299

**Revenu imposable**

### Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base

Redressement pour indemnités de remplacement du revenu. Consultez le guide.	350		16 143,00	
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358	358	-	359	case M - RL5
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.		+	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.		+	367	case A - RL8
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.		+	376	
Additionnez les montants des lignes 359 à 376.			=	377
			×	15%
Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %			=	377.1
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	378			
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B. + Annexe K si applicable	381	+	381	reçus
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M. Montant demandé	385	+	385	reçus
Additionnez les montants des lignes 378 à 385.			=	388
			×	20%
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %			=	389
Crédit d'impôt pour pompier volontaire et pour volontaire participant à des opérations de recherche et de sauvetage. Consultez le guide.	Précisez. 390.1	+	390	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière. Consultez le guide.		+	391	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.		+	392	
Crédits d'impôt pour dons. Consultez le guide. Montant de la ligne 1 de la grille de calcul 395	393	+	395	reçus
Crédit d'impôt pour achat d'une habitation. Remplissez le formulaire TP-752.HA.		+	396	
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres	397.1	+	397	case F - RL1 ou reçus × 10 %
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.		+	398	case 26 - T2202
Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen transféré par un enfant. Consultez le guide.		+	398.1	
Additionnez les montants des lignes 377.1, 389 à 392, 395 à 397, 398 et 398.1.			=	399

**Crédits d'impôt non remboursables**

### Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)	403		401	
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.	404	-	406	
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.	405	-	405	
			=	413
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)	414		414	reçus
Crédit d'impôt pour dividendes	415	+	415	RL 3 RL16
Crédits d'impôt pour actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, cases B et D	422	+	422	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.	424	+	424	RL10
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.			=	425
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.			=	430
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.		-	431	
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.		-	431	
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.			=	432

1203 ZZ 73504851

= grille de calculs provinciale

→ Annexe A

⇒ tenir compte des informations fournies à la suite du titre de la ligne ⇐  
 (où trouver les données et les annexes / formulaires à remplir)

TP-1.D (2022-12) Page 4

Montant de la ligne 432 432

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.** 437 2, 2

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts? 436  Oui  Non + 438

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R. + 439

Versements anticipés de crédits d'impôt, *relevé 19, case A, B, C, D, G ou H* + 441

Impôts spéciaux et redressement d'impôt. Consultez le guide. Précisez. 442 + 443

Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445) 444 + 445

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F. + 446

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec. Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449. 449 + 447

Additionnez les montants des lignes 432 à 447. **Impôt et cotisations** = 450

**Remboursement ou solde à payer**

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets 451 somme de tous les relevés

➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q - 451.1

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1 = 451.2 ➔ 451.2

➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint + 451.3

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC + 452

Impôt payé par acomptes provisionnels + 453

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province + 454

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C. + 455 RL24

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P. + 456

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) + 457

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés. Remplissez l'annexe J. + 458

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes + 459

Crédit d'impôt Bouclier fiscal + 460 ➔ TP752.BF

Autres crédits. Consultez le guide. Précisez. 461 + 462 ➔ TP752.SA

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés + 463

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 463. **Impôt payé et autres crédits** = 465

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide. + 466

Additionnez les montants des lignes 465 et 466. = 468 ➔ 468

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468 = 470

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct ou modifier des renseignements déjà fournis, consultez la page 9 du guide.

▶ Montant de la ligne 470, **s'il est négatif** 474

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant. - 476

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476 **Remboursement** = 478

Remboursement anticipé. Consultez le guide. 480

▶ Montant de la ligne 470, **s'il est positif**

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant. - 477

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2\$. **Solde à payer** = 479

**Somme jointe.** Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1. 481

Je déclare que tous les renseignements me concernant dans ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

SI j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

**Signature** X

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire) Ind. rég. Téléphone

498 499

crédit d'impôt pour personne aidante (code 02) → Annexe H

crédit d'impôt pour activités des enfants (code 25)  reçus →

crédit d'impôt pour activités des aînés (code 28)  reçus → x 20 %

Nous pouvons comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

© Revenu Québec

1204 ZZ 73504852

= grille de calculs provinciale



## Logiciel DT Max 2022

### Principales icônes de la barre d'outils



Pour accéder à l'écran de la liste des clients



Pour compléter les saisies de données de chaque client



Pour visualiser les déclarations et pour accéder à tous les formulaires complétés



Pour ouvrir le dossier d'un autre membre de la famille ou trier la liste des clients par famille



Pour ajouter un nouveau client



Pour trouver un client dans la liste des clients



Pour imprimer les déclarations et les annexes



Pour imprimer les pages sélectionnées des déclarations



Pour ajouter un mot-clé



Pour utiliser la section *VoieRapide* dans la fenêtre de saisie de données



Pour sélectionner les sections de données pertinentes du client dans le profil *VoieRapide*



Pour montrer les messages d'erreurs et d'avertissements



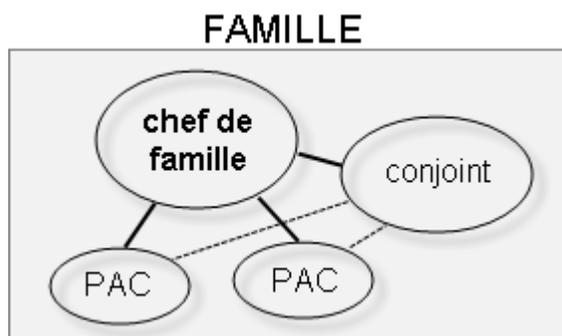
Pour ouvrir la base de données de l'aide

## Intégration familiale

Le chef de famille agit comme pivot, de référence.

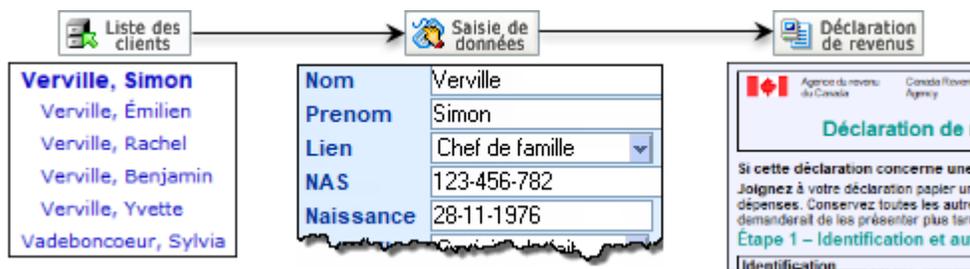
En traitant les clients en tant que membre d'une famille, les calculs entre conjoints et personnes à charge sont optimisés.

Les données concernant les enfants doivent être saisies dans le dossier de l'enfant concerné et non dans celui du parent.



## Trois fenêtres

Processus complet de la production d'une déclaration de revenus :



## Codes de couleur

 rouge	le champ doit <b>obligatoirement</b> être rempli
 bleu	le logiciel vous <b>recommande</b> de compléter le champ

numéros rouges	Fédéral	
lettres bleues	Provincial	

## Assurance médicaments du Québec

Assurance collective du particulier (toute l'année)		
Ass. privée <input checked="" type="checkbox"/>	particulier <input checked="" type="checkbox"/> conjoint/parent <input type="checkbox"/>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance collective - conjoint/parent (toute l'année)		
Ass. privée <input checked="" type="checkbox"/>	particulier <input type="checkbox"/> conjoint/parent <input checked="" type="checkbox"/>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicaments du Québec (toute l'année)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/>		toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicaments du Québec (exceptions – toute l'année)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/> (exemption)	il faut spécifier le code de l'exception dans le champ <i>Situation</i>	toute l'année <input checked="" type="checkbox"/> mois ciblés <input type="checkbox"/>

Assurance médicament du Québec (exceptions par mois)		
RAMQ <input checked="" type="checkbox"/>	il faut spécifier le code dans le champ <i>Situation</i> et lister les mois couvrant cette situation dans les champs <i>Mois-Visés</i>	toute l'année <input type="checkbox"/> mois ciblés <input checked="" type="checkbox"/>

## Comment remplir les cases des différentes sections

The image shows a T4A form (Statement of Pension, Retirement, Annuity, and Other Income) and a Relevé 2 form (Revenus de retraite et rentes) for the year 2022. The T4A shows a pension amount of 8,240.05 and an income tax deducted of 148.90. The Relevé 2 shows the same pension amount and a Quebec tax of 188.27. Arrows point from these values to a software interface titled 'Renseignements provenant de feuillets'. The interface has fields for 'Feuille' (T4A / Relevé 2, Relevé 1), 'Nom' (Régime trav. retraités Tridest), 'Province-Payeur', 'Pension' ([016] Prestations de retraite - RPA), and 'Dons'. The values 8,240.05, 148.90, and 188.27 are entered into the respective fields.

## Optimisation

Saisie d'un nouveau mot-clé

OPTIMISER Index

OK Annuler Aide

### Fédéral

Estimation du crédit pour la TPS/TVH dans cette déclaration

- T1 - Allocation canadienne pour enfants
- T1 - Pompiers volontaires (F31220) / recherche et sauvetage (F31240)
- T1 - Fractionnement du revenu de pension
- T1 - Fractionnement du revenu de pension - Crédit d'impôt étranger
- T1 - Transfert de dividendes
- T1 - Agriculture - RFI
- T1 - Dons de charité
- T1 - Frais médicaux
- T1 - Frais de préposé aux soins comme frais médicaux
- T1 - Allocation canadienne pour les travailleurs (annexe 6)
- T1 - Choix d'inclure les revenus exonérés aux fins de l'annexe 6
- T1 - Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire (F31285)
- T1 - Pension alim.(F22000) vs Montant conj.(F30300)/Pers. charge(F30400)

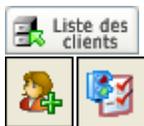
### Provincial

- TP1 - Allocation famille
- TP1 - Agriculture - RFI
- TP1 - Cr. d'impôt pour pompier volontaire/recherche et sauvetage (Q390)
- TP1 - Frais médicaux
- TP1 - Frais de préposé aux soins comme frais médicaux
- TP1 - Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs (Q424)
- TP1 - Bouclier fiscal (Q460)
- TP1 - Crédit d'impôt pour soutien aux aînés (Q463)
- TP1 - Remboursement transféré au conjoint
- TP1 - Annexe B - Personne vivant seule/âge/retraite
- TP1 - Annexe C - Frais de garde
- TP1 - Annexe J - Maintien à domicile
- TP1 - Annexe P - Prime au travail
- TP1 - Annexe Q - Fractionnement du revenu de pension
- TP1 - Annexe V - A. Dons de bienfaisance et autres dons (ligne 35)
- TP1 - Annexe V - B. Crédit pour dons important en culture (ligne 61)
- TP1 - Annexe V - C. Crédit pour dons de mécénat culturel (ligne 62)

Laissez le logiciel DT MAX travailler, il optimisera les crédits et les attribuera au contribuable pour qui c'est le plus avantageux du point de vue fiscal.

## Résumé

Voici les grandes étapes à suivre afin de produire les déclarations avec DT Max. Vous pouvez aussi adopter votre propre méthode de travail.



1. Créer les dossiers du chef de famille, de son conjoint et des personnes à charge, en ayant soin de cocher les mots-clés pertinents à leur situation dans la *VoieRapide*.



2. Pour chaque contribuable, enregistrer toutes les données des feuillets, des relevés et des reçus en votre possession en remplissant les sections correspondantes dans la fenêtre *Saisie de données*.



3. Compléter les entrées selon les informations supplémentaires fournies dans la mise en situation. À l'aide de la feuille de route #2, vérifier si les annexes et les formulaires se rapportant à la situation du contribuable sont bien remplis. Effectuez une recherche par mot-clé pour savoir où les inscrire. Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'avertissement en vigueur.

4. Vérifiez si des transferts entre conjoints sont nécessaires.



5. Étudier les déclarations T1 et TP1 des contribuables et apporter les corrections si nécessaire. Vérifiez le rapport de prévention d'erreur.

## Où dans DT Max?

Vous trouverez, dans les pages suivantes, un résumé présentant les principaux sujets et où les inscrire dans la *VoieRapide* du logiciel.

nom de la section

(nom de la ligne)



	OÙ L'INSCRIRE DANS DT MAX
Contribution politique ① fédérale ② municipale	① <u>Contributions politiques fédérales</u> ② <u>Impôt provincial et crédits d'impôt provinciaux</u> (Politi-Mun)
Achat d'une habitation	<u>Montant pour l'achat d'une habitation</u>
Pension alimentaire ① Payée ② Reçue	<u>Pension alimentaire et conjoint non traité</u> ① (Aliment-Payé) ② (Aliment-Reçu)
Cotisation syndicales et professionnelles non présentes sur le T4/Relevé 1	<u>Autres déductions</u> (Syndicale)
Information sur le conjoint (s'il n'est pas inclus dans la liste des clients)  Information sur l'ex-conjoint	<u>Pension alimentaire et conjoint non-traité</u>
Changement d'état civil	<u>Changement d'état civil et certificat de décharge</u>
Personne handicapée  Transfert du montant pour pers. handicapée	<u>Invalidité</u>
Personne vivant seule	<u>Renseignements personnels</u> (Seule)
Montant canadien pour aidants naturels	<u>Invalidité</u> (AidantsNatCanada)
Revenu à zéro	<u>Autres renseignements personnels</u> (Aucun-Revenu)
Acomptes provisionnels	<u>Acomptes provisionnels et retenues à la source</u>

	OÙ L'INSCRIRE DANS DT MAX
Aidant naturel / Personne aidante	<u>Autres crédits d'impôt</u> (Habitation)
Pourboires	<u>Autres revenus d'emploi</u> (Pourboires)
Transfert entre conjoints : - fractionnement du revenu de pension - dons - frais médicaux - remboursement transféré au conjoint - etc.	<u>Contrôles</u> (Optimiser)
RAP à rembourser  ① remboursé	<u>RAP</u>  (Retrait) (REERdue) (Montant-Req-RAP)  ① (Paiem-Désig)
Fournitures scolaires d'éducateur	<u>Autres crédits d'impôt</u> (Enseignants)
Revenu net de l'an passé pour  Bouclier Fiscal	<u>Données historiques</u>  (RevenuNetAnn)  (Revenu-Net-QC)  (Rev-Travail-QC)
Intérêts reportés d'années passées sur prêt étudiant	<u>Frais de scolarités et études</u>  (Int-Prêt-REP et Int-Prêt-QuéREP)
Frais de scolarité et montant relatif aux études reportés d'années passées	<u>Frais de scolarités et études</u>  (Scolaire-REP et ScolaireQué-REP)
Cotisation au REER reportée d'années passées	<u>Déduction pour REER</u>  (Cotis-NonDéd)



